

Auvergne-Rhône-Alpes Palmarès 2024

Communes lauréates

Label 1 fleur

Coulevre (03)
La Giettaz (73)
Le Versoud (38)
Mozac (63)
Moudeyres (43)
Nernier (74)
Replonges (01)
Saint-Quentin-Fallavier (38)
Saint-Martin-le-Vinoux (38)
Saint-Marcellin-en Forez (42)
Thuret (63)
Villerest (42)

Label 2 fleurs

Annonay (07)
Bluffy (74)
Mions (69)
Nyons (26)
Oyonnax (01)
Prévessin-Moëns (01)
Savigneux (42)
Vaujany (38)
Vulbens (74)
Yzeron (69)

Label 3 fleurs

Beaumont (63)
Bron (69)
Courzieu (69)
Genas (69)
Tassin-la-Demi-Lune (69)
Verneuil-en-Bourbonnais (03)

Proposition 4 fleurs

Bourgoin- Jallieu (38) / Combloux (74) / Roanne (42) / Saint-Priest (69)

Les prix régionaux, une reconnaissance des initiatives spécifiques

Prix régional de l'action éducative & citoyenne

à Châteauneuf-du-Rhône (26)

Il récompense les actions pédagogiques auprès des jeunes pour les initier au jardinage et les sensibiliser aux pratiques respectueuses de l'environnement. Il récompense également les actions citoyennes visant à renforcer le lien social grâce au végétal.

Prix régional de préservation de la biodiversité

à Bessay-sur-Allier (03) et à Courzieu (69)

Il récompense les actions des communes pour favoriser la protection des espèces et des habitats naturels.

Prix régional pour la valorisation du patrimoine végétal naturel et spontané

à Chanat-la-Mouteyre (63)

Il récompense une gestion remarquable de la flore locale spontanée mise au service du fleurissement et de l'embellissement de la commune.

Prix régional pour la mise en valeur du patrimoine par le végétal

à Fabras (07)

Il récompense la mise en valeur des éléments de son patrimoine grâce à un environnement floral et paysager de qualité, en cohérence avec l'identité locale.

Prix « Coup de cœur du Jury »

à Roanne (42)

Prix « coup de cœur du jury » qui récompense la démarche globale ambitieuse en matière d'aménagements urbains et de respect des critères du label.

Communes visitées – maintenues labellisées

Label 1 fleur

Ainay-le-Château (03)	Murol (63)
Bagé – Dommartin (01)	Murs-et-Gélignieux (01)
Bassens (73)	Meyras (07)
Bessay-sur-Allier (03)	Orcines (63)
Béréziat (01)	Hauteluce (73)
Bilieu (38)	Puygiron (26)
Bougé-Chambalud (38)	Sainte-Consorce (69)
Cessieu (38)	Salavre (01)
Chanat-la-Mouteyre (63)	Saint-Maigner (63)
Deneuille-les-Mines (03)	Saint-Martin-le-Chatel (01)
Etables (07)	Villy-le-Bouveret (74)

Label 2 fleurs

Attignat (01)	Mercurol-Veaunes (26)
Chanaz (73)	Montluel (01)
Charlieu (42)	Notre-Dame-de-Bellecombe (73)
Châteauneuf-du-Rhone (26)	Saint-Martin-en-Haut (69)
Charbonnières-les-Bains (69)	Saint-Vincent-de-Mercuze (26)
Fabras (07)	Val d'Isère (73)
Hauterives (26)	Val d'Oingt (69)
Marcillat-en-Combraille (03)	



Label 3 fleurs

Bellerive-sur-Allier (03)
Grésy-sur-Aix (73)
La Talaudière (42)
Marboz (01)
Néris-les-Bains (03)
Péronnas (01)
Publier (74)
Saint-Chamond (42)
Saint-Egrève (38)
Saint-Pourçain-Sur-Sioule (03)
Thoiry (01)
Voreppe (38)

⚠ 12 Avertissements

Chabrillan (26)- 1 fleur
Champagne-au-Mont-D'Or (69) - 2 fleurs
Chapeiry (74) - 2 fleurs
Crottet (01) - 2 fleurs
Cruas (07) - 2 fleurs
Fleurie (69) - 1 fleur
Les Haies (69)- 2 fleurs
Menthon-Saint-Bernard (74) – 2 fleurs
Saint-Cyr-sur-Menthon (01) – 2 fleurs
Saint-Etienne-de-Vicq (03) – 1 fleur
Sassenage (38)- 2 fleurs
Seyssins (38) 3 fleurs

⬇ 2 Retrogradations

Bourbon-l'Archambault (03) –
passage à 1 fleur
Pommiers (69)- passage à 2 fleurs

✗ 1 Retrait

Saint-Julien-sur-Bibost (69)

✗ Non-accession 1 fleur

Vareennes-Saint-Honorat (43)
Porte-des-Pierres-Dorées (69)